

## Conseil Communal de Veytaux

Procès-verbal N°04/2025 de la séance du

Lundi 29 septembre 2025 – à 20h00

En la Salle du Conseil communal de Veytaux

---

Présidente : Mme Viviane Schweizer Ronnerström

**Présents : 21 membres**

**Excusés : 10 membres**

Mmes/MM : Farouk Abdulla, Marina Blagojevic, Hervé Castioni, Jérôme De Rham, Cédric Imsand, Lydie Marena, Silvano Montano, Jean-Luc Puenzieux, Pierre-Yves Sauvageat, Stéphane Thélin

**Absent : 4 membres**

Mmes/MM : Stefania-Gabriela Dinklage, Armin Fuster, Jean-François Petignat, Eric Vizio

### L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 SEPTEMBRE 2025 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du Conseil communal du 16 juin 2025
4. Communications du bureau du Conseil communal
  - a) Déroulement des séances
  - b) Résultat des votations du 28 septembre 2025
  - c) Lettres ouvertes
  - d) Renouvellement des autorités communales
5. Communications de la Municipalité
6. Nomination d'un membre au sein du Conseil INTERCOMMUNAL DE L'ASR
7. Préavis
  - a) Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'313.65 pour couvrir les frais de la construction d'un ascenseur public et la création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (préavis No 09/2025)
  - b) Relatif au règlement concernant le subventionnement d'un abonnement annuel de transports publics (préavis No 10/2025)
  - c) Relatif au budget 2026 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis No 11/2025)

8. Rapport des commissions
  - a) Relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité Rivelac (SRGZA) (Préavis No 06/2025)
  - b) Relatif à l'adoption du Règlement concernant la participation aux soins dentaires et orthodontiques (préavis No 07/2025)
  - c) Relatif à l'adoption du Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive (préavis No 08/2025)
9. Questions et propositions individuelles

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme la secrétaire municipale adjointe, M. l'Huissier, M. l'agent de proximité, les membres du public, M. le secrétaire du conseil, MM. les scrutateurs.

## **1. APPEL**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, prie le secrétaire de procéder à l'appel.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, remercie. Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Avant de poursuivre le déroulement de la séance, Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, adresse quelques mots à l'assemblée.

*« Je m'apprête à présider pour la première fois cette séance et je tiens à remercier et à citer les personnes qui m'ont épaulée et rassurée.*

*Il s'agit de M. Béat Grand dernier président, Madame Christine Chevalley Syndique, Madame Vildane Ramadani secrétaire municipale, Madame Lisa Dupertuis Secrétaire adjointe, Madame Rosanne Ablanalp Collaboratrice administrative et financière de la commune, Monsieur Dany Alves de Almeida secrétaire du Conseil et sans oublier Monsieur Fernando Marinero qui mettra en place ma verrée.*

*Sachez également que je tiens à vous remercier de la confiance que vous m'accordez et espère faire de mon mieux afin d'être à la hauteur de la tâche qui m'est confiée.*

*A savoir :*

*Travailler en collaboration avec vous, et animer les débats que je souhaite constructifs et bienveillants envers les avis de chacune et chacun.*

*Sans oublier de vous remercier encore toutes et tous de votre engagement pour notre Commune et me réjouir de décisions que notre Conseil prendra pendant cette année politique « à défit » et qui permettront à la Municipalité d'avancer dans son travail et dans les missions qui lui sont attribuées.*

*Je vous remercie de votre attention que je solliciterai encore au point 4 de l'ordre du jour. »*

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## 3. PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2025

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, informe que, à la suite de malentendus organisationnels, le procès-verbal du conseil communal du 16 juin 2025 sera déposé pour la prochaine séance du Conseil communal du 3 novembre 2025. Elle rappelle que cette information avait été communiquée par mail le 23 septembre 2025.

## 4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

### a) Déroulement des séances

Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström, souhaite rappeler quelques points importants pour le bon déroulement des séances.

*« Lorsque la Présidente ouvre une discussion, chaque membre peut demander la parole. Elle sera accordée suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée. L'orateur/trice parlera debout sauf permission spéciale de la présidente et s'adressera à « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers ».*

*Durant toute la prise de parole qui lui sera accordée, les autres Conseillères et Conseillers devront impérativement garder le silence et ne devront point l'interrompre.*

*Les absences doivent être communiquées le plus tôt possible au Conseil communal.*

*Une absence non valablement excusée est sanctionnée par un avertissement. Toute absence suivante non valablement excusée est sanctionnée par une amende égale au jeton de présence.*

*Je vous rappelle également que les membres des commissions sont soumis au secret de fonction.*

*Chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit des observations à toute commission chargée d'un rapport.*

*Je viens vers vous pour vous demander de passer après la séance auprès du Secrétaire afin de lui signifier si vous ne voulez pas que votre adresse mail soit transmise à des tiers.*

*Enfin, vous aurez peut-être observé un miroir placé à l'entrée/sortie de la salle. C'est une tradition qui a été reprise afin que chacune et chacun puisse se regarder surtout en sortant avec une bonne conscience !*

*Je vous remercie de prendre note de ce qui vient d'être évoqué et qui sera repris dans le PV qui suivra. »*

#### **b) Résultat des votations du 28 septembre 2025**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, indique qu'elle a à disposition les résultats des votations du 28 septembre 2025. Les résultats peuvent être consultés à la fin de la séance.

Elle rappelle que les résultats ont été affichés sur le pilier public.

#### **c) Lettres ouvertes**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, rappelle que deux lettres ouvertes ont été transmises au Conseil communal.

La première concerne la situation aux VMCV par un ancien collaborateur des VMCV.

La deuxième concerne le nouveau règlement intercommunal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires par le GDIPRS (Groupement de Défense des Intérêts des Propriétaires de Résidences Secondaires Montreux Riviera Villeneuve).

#### **d) Renouvellement des autorités communales**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, informe que l'assemblée de commune qu'elle va présider est fixée au lundi 17 novembre 2025. Elle se tiendra en la salle du Conseil communal à 19h30. Un courrier tout ménage sera envoyé le 17 octobre prochain.

Elle encourage les conseillères et les conseillers à se joindre à cette séance. Elle trouve cela très important pour la commune de Veytaux d'informer ses citoyens quant au bienfait de tout habitant de participer au développement de son village. Elle invite l'assemblée d'en parler à leurs proches et de les inciter à se joindre à cette belle aventure.

## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, informe qu'il y a une communication de sa part, deux de la part de M. I. Rinaldi, une de la part de M. A. Rey Lescure et une de la part de M. L. Sherif.

Elle remercie et félicite l'Huissier, M. Michel Blum, pour ses 50 ans de loyaux services au sein du Conseil communal de Veytaux.

L'assemblée applaudit.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, transmet également toutes ses félicitations.

**M. I. Rinaldi** indique que la première partie des ouvrages de protection est achevée. Il précise que quelques détails concernant la protection des eaux sont en cours de traitement.

Il informe qu'il a un message de la part de M. Cosandey qui souhaite remercier les personnes présentes lors de la raclette qu'il avait organisé au mois d'août.

**M. A. Rey Lescure** informe que les services de l'ASR se retrouveront à la rue d'ici 5 à 8 ans. Il rappelle donc qu'une maison de sécurité publique doit être construite rapidement. Pour

l'instant, rien n'est encore défini. Il indique qu'il y a le choix entre trois possibilités. La première serait à la Saussaz. La deuxième serait près de l'autoroute. La troisième serait dans la partie basse de la commune de Blonay - St-Légier. Il indique qu'il serait préférable d'effectuer le choix de ce terrain avant la fin de cette législature, car avec le renouvellement des autorités, le processus pourrait prendre encore plus de temps. Il indique trois points principaux qui concernent ce projet. Le premier est l'emplacement, le deuxième est la partie financière et le troisième qui concerne l'organisation et la mobilité.

**M. L. Sherif** indique qu'il y a eu des incivilités à trois reprises sur la place de jeux. Un appel à témoin sera mis sur le pilier public. Il indique qu'il y a quelques corrections à apporter sur des jeux. La place doit être attestée par l'entreprise. Cette place de jeux sera ouverte en deux phases. Les balançoires seront ouvertes plus tard en raison du gazon qui doit encore être terminé. La place sera donc ouverte partiellement dans les prochains jours/semaines.

## **6. NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASR**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, indique que, à la suite de son élection au poste de Présidente du Conseil communal, elle a dû laisser sa place au Conseil intercommunal de l'ASR. Un nouveau membre doit être élu. Elle demande à M. A. Koschevnikov de fournir plus d'informations sur ce conseil.

**M. A. Koschevnikov** indique que cela concerne la sécurité, l'organisation ainsi que plusieurs autres sujets intéressants. Environ 53 personnes font partie de ce conseil. Cela permet de suivre et de savoir ce qui se passe dans la région.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande le nombre de séances par années.

**M. A. Koschevnikov** indique qu'il y a une dizaine de séances.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande à Mme S. I. Ronnerström si elle est intéressée.

**Mme S. I. Ronnerström** demande un temps de réflexion.

**M. G. Augnet** indique qu'il y a 6 séances ainsi que 6 séances intercommunal avant la séance officiel afin de la préparer. Ces séances sont à chaque fois organisées dans une commune différente.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, propose de déplacer ce point à la prochaine séance.

**M. S. Teklits** demande s'il s'agit d'un suppléant.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, répond qu'il s'agit d'un membre.

**M. A. Koschevnikov** indique qu'il y a un droit de vote.

Ce point est déplacé à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 3 novembre 2025.

## 7. PREAVIS

- a) **Relatif à l'octroi d'un crédit d'apurement de CHF 90'313.65 pour couvrir les frais de la construction d'un ascenseur public et la création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (préavis No 09/2025)**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, indique que la commission se compose de trois personnes. La séance aura lieu le 13 octobre 2025 à 18h00 en la salle du Conseil communal. Elle demande s'il y a des intéressés.

M. B. Grand, M. S. Teklits et Mme F. Jordan se proposent.

Ils sont élus par acclamation.

- b) **Relatif au règlement concernant le subventionnement d'un abonnement annuel de transports publics (préavis No 10/2025)**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, indique que deux personnes sont intéressées. Il s'agit de Mme A. Ramser et M. S. Thélin. Elle demande si une personne de plus serait intéressée.

Mme S. I. Ronnerström se propose.

La commission est composée de Mme A. Ramser, Mme S. I. Ronnerström et M. S. Thélin.

Ils sont élus par acclamation.

La séance aura lieu le lundi 13 octobre 2025 à 20h00 en la salle du Conseil communal.

- c) **Relatif au budget 2026 de l'Entente Intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve (préavis No 11/2025)**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, indique que la séance aura lieu le 9 octobre 2025 à 20h00 en la salle du Conseil communal. Elle indique que la commission de gestion doit s'occuper de ce préavis.

M. S. Teklits indique qu'il avait été voté qu'une commission Adhoc serait retirée à la commission de gestion.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que la décision revient aux conseillers.

**M. B. Grand** indique que la commission de gestion avait accepté le préavis de l'année dernière dans l'urgence. Il indique qu'une commission devrait être nommée.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que la séance sera une séance générale qui regroupera tous les conseils communaux de toute la région et qui aura lieu à Veytaux. La décision revient au Conseil d'élire une commission Adhoc ou la commission de gestion.

**M. S. Teklits** indique que la commission de gestion a déjà suffisamment de travail et qu'il serait préférable d'élire une commission Adhoc.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande si les conseillers sont d'accord d'élire une commission Adhoc. Elle procède à une votation.

La proposition est acceptée par 15 personnes.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande qui souhaite faire partie de cette commission.

**Mme C. Gademann** se propose.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande à M. G. Gatto et M. Beat Grand.

**M. G. Gatto** n'est pas intéressé.

**M. B. Grand** indique qu'il fait déjà partie de la commission de gestion ainsi que de plusieurs autres commissions. Il pense que si les membres du Conseil ont choisi d'y rester, c'est pour y participer et d'effectuer leur travail.

Il accepte de faire partie de cette commission.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, le remercie et se relie à son avis.

**M. S. Teklits** se propose.

La commission est élue par acclamation et est composée de Mme C. Gademann, M. B. Grand et M. S. Teklits.

## **8. RAPPORT DES COMMISSIONS**

### **a) Relatif à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activité Rivelac (SRGZA) (Préavis No 06/2025)**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande au rapporteur, M. P. Ruch, de lire le rapport de la commission.

**M. P. Ruch** résume le rapport de la commission.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

**M. S. Teklits** demande quels sont les deux amendements qui n'ont pas été retenus et pourquoi.

**M. P. Ruch** indique qu'il y en a un qui est discuté sur un terrain entre Vevey et Blonay - St-Légier.

**M. L. Sherif** indique qu'il y a eu beaucoup de débats par rapport à ces activités sportives principalement. Il indique qu'il y a eu une discussion d'étudier comme une SRGZA qui s'appellerait « système régional de gestion des activités sportives ». Il indique que, la zone précitée par M. P. Ruch, est une propriété de Vevey mais sur le terrain de la commune de Blonay - St-Légier. Un des amendements demandait de dézoner ce secteur. Il ne peut malheureusement pas fournir plus d'informations sur le deuxième amendement car il n'a pas les documents à portée de main. Il indique que la SRGZA a déjà été approuvée sur six communes.

Il remercie la commission pour la qualité du rapport qui est complet et bien écrit.

**M. P. Ruch** indique qu'il a retrouvé le document qui manquait.

*« Il s'agissait de modifier l'objectif 8, c'est-à-dire favoriser l'implantation d'activités tertiaires dans les zones desservies de façon appropriée. »*

Ce qui avait été proposé était « au moins au quart d'heure dans les deux sens ». L'amendement exigeait une meilleure accessibilité des transports publics.

Plus aucune remarque.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande au rapporteur de lire les conclusions de la commission.

**M. P. Ruch** lit les conclusions de la commission.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, le remercie et procède à la votation du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**b) Relatif à l'adoption du Règlement concernant la participation aux soins dentaires et orthodontiques (préavis No 07/2025)**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande à M. O. Gasser, de remplacer la rapportrice Mme M. Blagojevic, de lire le rapport du préavis.

**M. O. Gasser** lit les conclusions de la commission.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, ouvre la discussion.

Aucune remarque.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

**c) Relatif à l'adoption du Règlement concernant le subventionnement d'une activité sportive (préavis No 08/2025)**

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande au rapporteur, M. G. Taroni, de lire le rapport.

**M. G. Taroni** propose de lire directement les conclusions et l'avis de la commission.

Aucune objection.

**M. G. Taroni** lit l'amendement et les conclusions de la commission.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, ouvre la discussion.

**M. B. Grand** demande comment est basé le revenu mensuel.

**M. G. Taroni** pense que c'est basé sur la déclaration d'impôts.

**M. L. Sherif** indique qu'il est mentionné à l'article 3 que le calcul sera effectué sur le revenu brut mensuel des parents.

**M. I. Rinaldi** indique que cela représenterait à peu près CHF 63.00 par juniors qui est recyclable. La Municipalité préférerait effectuer des choses plus ciblées avec l'argent disponible au budget et qui serait un peu plus efficace. Il cite un premier exemple : un sportif sort du lot et a besoin d'un soutien financier dû à son niveau (pour du matériel et autre). Le but serait de concentrer le financement sur le sportif qui sort du lot. Le deuxième exemple est un club sportif qui a peu de juniors et qui établit un concours et qui demande un dépassement. La commune pourrait soutenir en subventionnant un minibus ou autre. Il trouve que, par rapport au montant engagé, une action plus ciblée serait plus efficace.

**Mme V. Passera** demande si le montant sera fixe et annuel.

**M. I. Rinaldi** indique que le nombre de demandes qui seront faites est inconnu. La Municipalité propose donc d'ajouter CHF 10'000.-- au budget.

**M. G. Taroni** indique que selon le règlement, la Municipalité se réserve la possibilité de déroger à la table pour les cas spéciaux. Il précise que l'amendement concerne CHF 60.00 versés aux sociétés veytausiennes qui s'occupent de jeunes. Il indique que Montreux le fait systématiquement.

**M. S. Teklits** demande si ce que propose M. G. Taroni est de maintenir ce qui est proposé par la commission. Le droit à la Municipalité de subventionner un sportif méritant resterait d'actualité.

**M. I. Rinaldi** indique que tant que l'enveloppe est respectée c'est en ordre.

**M. B. Grand** demande si le budget sera adapté d'année en année.

**M. I. Rinaldi** précise que le budget sera reporté d'année en année. Si le dépassement est récurrent, il sera augmenté.

**Mme V. Passera** demande si le montant donné par le fond intercommunal du sport est par enfant pour les sociétés veytausiennes.

**M. G. Taroni** indique que oui.

**M. S. Teklits** demande, concernant les sportifs méritants, s'il s'agit aux sociétés ou aux parents d'émettre la demande à la commune.

**M. I. Rinaldi** indique qu'il incombe aux parents de déposer leur demande à la commune.

**Mme S. Thélin** demande si cela concerne que les enfants présents dans les clubs à Veytaux. Elle précise qu'il y a des enfants veytausiens, notamment qui pratiquent la danse, qui effectue leur sport sur une autre commune. Elle estime que ces enfants veytausiens devraient également bénéficier de ce subside.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que le but est d'avoir cette somme à disposition pour notamment les camps, qui sont devenus chers. Elle indique que cette somme doublée pourrait servir d'autres personnes dans le cadre sportif.

**M. G. Taroni** précise qu'il y a les CHF 60.00 pour les sociétés ainsi que les cotisations pour les enfants qui pratiquent un sport hors de la commune. Il précise qu'un formulaire devra être disponible au greffe et que l'information soit communiquée via le journal veytausien.

**Mme V. Passera** demande si un sportif de Veytaux qui s'entraîne à l'extérieur ne fait pas parti du subventionnement.

**M. L. Sherif** indique que l'amendement est de doubler le montant attribué par le camp sportif. Si l'amendement est accepté, la commune de Veytaux devra payer aux société un certain montant par enfants sans regarder leur provenance. Il indique que si la commune de Montreux pratique cette proposition, cela veut dire que les enfants des autres communes ont aussi un avantage sur la commune de Montreux. Il précise que la proposition de la Municipalité est de financer, en fonction de leur barème, des abonnements ou des contributions à des activités sportives pour les veytausiens.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, indique que la réflexion de M. I. Rinaldi est une ouverture sur d'autres activités qui ne sont pas forcément sur Veytaux.

Aucune autre remarque.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, procède à la votation de l'amendement.

L'amendement est accepté à l'unanimité dont une abstention.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande à M. G. Taroni de lire les conclusions du rapport.

**M. G. Taroni** lit les conclusions.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, procède à la votation.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## 9. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, ouvre la discussion.

**M. M. François** indique que le canton de Vaud doit se serrer la ceinture. Il demande si la Municipalité a des informations concernant d'éventuels impacts sur la commune de Veytaux, si une certaine participation de la commune de Veytaux sera demandée par le Canton.

**Mme la Syndique, C. Chevalley**, répond que la Municipalité n'a pas plus d'informations. Elle précise que l'Union vaudoise est prête à intervenir. Elle indique que le budget est bouclé, que l'arrêté d'imposition à Veytaux ne peut plus être modifié. Elle indique que l'endettement additionné de toutes les communes du Canton touche les 6 milliards, alors que l'endettement du Canton est de 600 millions.

**M. B. Grand** souhaite revenir sur un fait de la séance du 16 juin 2025 et indique qu'une personne du Conseil s'est permise de prendre une photo de lui, sans son consentement, lors de la séance. Il trouve cela dérangeant et trouve qu'il s'agit d'un manque de respect.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande comment il en a pris connaissance.

**M. B. Grand** ne souhaite pas se prononcer plus sur le sujet.

**M. J.-M. Emery** lit une demande qu'il a faite auprès du Conseil et à la Municipalité.

*« En considérant l'étude du nouveau PGA de la commune, je souhaiterais connaître l'affectation exacte proposée par le nouveau PGA actuellement en procédure d'adoption pour la parcelle 842 sur laquelle est soumis à l'enquête public un projet de construction d'une infrastructure de panel couverte. »*

**M. L. Sherif** remercie M. J.-M. Emery d'avoir transmis sa question au préalable.

Il indique que cette parcelle appartient à l'OFROU. Au niveau de l'affectation du sol, il est projeté de la mettre en zone utilité public. Ils ont projeté divers projets types de zones d'utilité public. La zone d'utilité public proposée sur cette parcelle sera pour d'éventuels stockages, entrepôts en lien avec le côté routier. Des petits aménagements seraient possibles en lien avec la déchetterie. A ce jour, cette parcelle est considérée comme non constructible. Il indique que tout est encore modifiable.

**M. G. Taroni** ne comprend pas le soutien de la Municipalité sur ce projet qui empiète sur le ruisseau.

**M. L. Sherif** indique qu'il y a eu plusieurs types de projets qui ont été imaginés sur cette parcelle. Il indique que la proposition de la société de padel était intéressante pour la Municipalité. Cette société a obtenu le soutien de l'OFROU. La Municipalité a vu l'opportunité de développer les activités sportives sur la commune. La Municipalité n'a pas statué sur la délivrance au moment du permis de construire. Il informe que l'enquête vient de se terminer. La Municipalité a reçu plusieurs oppositions qui seront transmises aux services cantonaux. La Municipalité attend le retour du Canton sur les oppositions.

**M. J.-M. Emery** remercie M. L. Sherif pour les précisions. Il trouve que, au stade où se trouve l'étude du nouveau PGA, on pourrait considérer les projets qui seront acceptés par la Municipalité selon les critères des deux PGA. Il indique que l'entier de la construction n'est pas contenu dans la zone de la parcelle concernée. Il ne voit pas comment on pourra accéder au club house, sans parler des places PMR. Il espère que la Municipalité ne va pas dépenser des deniers publics. Il demande à M. L. Sherif si la Municipalité veut faire appliquer les deux PGA au stade où en sont les discussions.

**M. L. Sherif** répond que les deux PGA sont pris en compte. Il indique que c'est toujours compliqué car dans les zones à utilité public, tout type de projet peut y être installé. Il imagine bien que cette zone est dérangeante pour tous les habitants. Il indique que la Municipalité ne va pas modifier la PACom pour chaque projet qu'elle recevra. Il précise que pour les zones d'utilité public il y a plus de possibilités et que cela vaut la peine de les adapter et de profiter de la marge de manœuvre disponible.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, indique que la question de M. J.-M. Emery ne lui a pas été communiquée. Elle demande donc des précisions sur la parcelle concernée.

**M. L. Sherif** précise qu'il s'agit de la parcelle où il y avait l'ancienne station de lavage.

**M. J.-M. Emery** trouve qu'il ne faudrait pas que le projet vienne dénaturer la zone.

**M. L. Sherif** indique que du moment où la Municipalité reçoit un projet, elle informera le Conseil qu'elle a un PACom qui n'a pas été soumis à l'enquête public.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, demande si un autre lieu aurait pu être proposé à cette société.

**M. L. Sherif** indique que non à cause des dimensions.

**M. F. Michel** demande si la parcelle appartient à l'OFROU et si elle décide de ce qu'il faudrait y faire. Il indique que l'OFROU avait refusé un projet similaire et il ne comprend pas pourquoi elle accepte maintenant.

**M. L. Sherif** indique que foncièrement la parcelle appartient à l'OFROU. La commune est à charge de l'entretien. La déchetterie correspond à une charge thermique assez importante.

**Mme S. Thélin** demande, concernant le Clos de Chillon, où cela en est. Elle indique que la réponse se fait attendre alors que l'agrandissement dépasse manifestement ce que le PPA autorise. Elle indique que plusieurs conseillers ont signé l'opposition à ce projet.

**M. L. Sherif** indique que les oppositions ont été envoyées aux propriétaires. Il indique que les propriétaires sont en discussion/négociation avec d'autres propriétaires pour négocier des droits à bâtir. Il précise que deux propriétaires peuvent se mettre d'accord sur les zones à bâtir et qu'un des partis peu prendre un peu plus de terrain. La Municipalité est en attente d'un retour des propriétaires. Il indique qu'il y a eu une visite du chantier il y a de cela deux semaines par la Municipalité.

**M. J.-M. Emery** précise que l'enquête publique pour le padel est encore ouverte jusqu'au 5 octobre 2025. Il s'étonne qu'il y ait la possibilité d'avoir un droit d'échange de droits de construire sur un plan de quartier qui définit clairement les périmètres d'implantation des coefficients d'utilisation des sols dans ces zones.

**M. L. Sherif** indique qu'il y a des périmètres d'implantation qui définissent où on a le droit de construire, et il y a des surfaces de brutes de plancher qui est défini par périmètre.

**M. S. Teklits** est surpris en comparant Montreux et Villeneuve où dans chacune des communes, il y a soit une déchetterie ou un amas de voitures sous l'autoroute. Il indique que la surface hauteur est plus basse dans ces communes que sur Veytaux.

**M. P. Andler** indique que l'OFROU ne refuse pas complètement. Elle accepterait sous plusieurs conditions, comme en installant des caméras thermiques. Cela engendrerait des coûts élevés. Cela ne vaut donc plus la peine de construire une déchetterie au vu des dépenses. Il précise qu'à la déchetterie de Montreux, elle est équipée de différents systèmes/caméras.

**M. A. Rey Lescure** précise que le projet d'implantation d'éco-points ne sont plus excentrés par rapport au centre du village. Cela a pour but de faciliter la récolte et de façon ponctuelle sur les éco-points.

**M. G. Taroni** indique qu'il serait bien que le Conseil ait le droit à un projet.

**M. A. Rey Lescure** indique qu'un plan directeur est entrain d'être mis en place.

**M. A. Koschevnikov** indique qu'il était intervenu sur la déchetterie de la commune de Villeneuve et il n'a vu aucune caméra. Il indique qu'il y a moins de 10 mètres par rapport à l'autoroute.

**M. A. Rey Lescure** indique que cette installation est présente depuis très longtemps. Il précise qu'il s'agit des nouvelles demandes qui sont soumises à ces normes. L'OFROU pourrait intervenir dans les déchetteries qui ne sont plus dans les normes.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, invite tout le monde à un apéritif au carnotzet, orchestré par une main de maître par Monsieur Fernando Marinero qu'elle profite de remercier. Elle profite d'informer qu'elle présentera son histoire personnelle lors de l'apéritif. Elle remercie encore de tout son cœur le Conseil de sa bienveillance et de sa compréhension pour sa première séance en tant que Présidente du Conseil.

Elle donne rendez-vous aux conseillères et conseillers pour la prochaine séance du Conseil communal le 3 novembre 2025 en la salle du Conseil communal à 20h00.

**Mme la Présidente, V. Schweizer Ronnerström**, clôt la séance à 21h44.

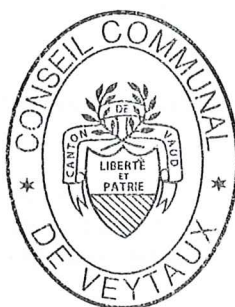
### Prochaines séances du Conseil

**3 novembre 2025 et 8 décembre 2025**

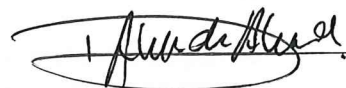
**La Présidente**



**V. Schweizer Ronnerström**



**Le Secrétaire**



**D.-J. Alves de Almeida**

**Fait à Veytaux, le 29 septembre 2025**

## **Lettre ouverte à l'attention des conseillères et conseillers communaux des communes membres de la CITS**

Blonay-Saint-Légier, septembre 2025

Madame, Monsieur,  
Membre du Conseil communal,

Depuis plus d'une année, la mise en œuvre du **nouveau règlement intercommunal sur les taxes de séjour et sur les résidences secondaires**, voté en 2022 et entré en vigueur en 2023, suscite une **vive incompréhension**, une **indignation croissante** et de **nombreuses contestations** de la part des propriétaires de résidences secondaires de la région Montreux – Villeneuve – Riviera.

Dans plusieurs cas, le montant de la nouvelle taxe sur les résidences secondaires a été **multiplié par 4 à 10** en une seule année, sans autre changement que la méthode de calcul. À ce jour, **près de 140 recours** ont été déposés devant les commissions de recours communales par les membres du **GDIPRS** (Groupement de Défense des Intérêts des Propriétaires de Résidences Secondaires Montreux–Riviera–Villeneuve). Deux affaires emblématiques sont actuellement **pendantes devant la Cour de droit administratif du Tribunal cantonal vaudois**.

Notre mécontentement dépasse largement la seule hausse des montants. Il porte aussi sur :

- une **opacité manifeste** dans la méthode de calcul appliquée ;
- l'absence de tout critère lié à la **réalité physique, locative ou patrimoniale** des biens ;
- et l'**injustice démocratique** subie par les propriétaires de résidences secondaires, qui **n'ont aucun droit de vote au niveau communal**, aucune représentation politique locale, et **aucune voix institutionnelle** dans les décisions qui les concernent.

Alors que les communes bénéficient d'un afflux de fonds significatif — le *Journal Riviera-Chablais* du **8 juillet 2025** mentionne un **montant estimé de 1,4 million de francs non perçus** lié à cette taxe —, les résidents secondaires semblent perçus **d'avantage comme une source de recettes faciles** que comme des partenaires stables et engagés du territoire.

**Dans ce contexte, nous vous adressons publiquement les questions suivantes :**

- Quel rôle de contrôle **votre conseil communal** a-t-il joué lors de l'adoption du règlement intercommunal ?
- Comment justifie-t-on que la **base de calcul repose exclusivement** sur le **Registre fédéral des bâtiments (RegBL)**, parfois inexact ou obsolète ?
- Pourquoi les critères de **taille réelle**, d'**accessibilité**, d'**état** ou de **valeur locative objective** ne sont-ils pas pris en compte ?
- Quelles garanties de **révision** existent pour corriger d'éventuelles **erreurs manifestes** ?
- Pourquoi observe-t-on une **disparité inéquitable des contre-prestations** entre les communes membres de la CITS (p. ex. gratuité des transports publics à Montreux vs train payant aux Pléiades) ?

🗳️ **Nous lançons un appel clair à toutes les conseillères et tous les conseillers prêts à agir : déposez une interpellation communale.** Cette démarche démocratique est la seule qui permette **d'exiger formellement une réponse de votre municipalité.**

Le **GDIPRS** se tient à votre disposition pour vous fournir **toute documentation, appui juridique** ou **argumentaire** nécessaire.

**Avec nos salutations engagées,**

**Mathieu Janin**  
Président, **GDIPRS**




Association de Défense des Propriétaires de Résidences Secondaires  
dans la région de Montreux-Riviera-Villeneuve

c/o Mathieu Janin  
Impasse des Jordils 3  
CH-1674 Montet (Glâne)

Tél. +41-79-692-62-36  
E-mail: [info.gdiprs@gmail.com](mailto:info.gdiprs@gmail.com)

Site web: <https://gdiprs.org>

Annexe 2 : Transmission d'une lettre ouverte concernant la situation aux VMCV



Septembre 2025

**Objet : Transmission d'une lettre ouverte concernant la situation aux VMCV**

Mesdames, Messieurs,


Je me permets de vous adresser, en tant qu'ancien collaborateur des VMCV, une lettre ouverte (ci-jointe) relative à la situation de cette entreprise.

Mon souhait est que cette lettre puisse être transmise et lue lors de votre prochain Conseil communal, afin que l'ensemble des conseillers communaux en prenne connaissance.

Cette démarche est animée par un souci de transparence et par la volonté de contribuer à une meilleure sécurité et à une gouvernance plus saine au sein d'une entreprise dont votre commune est actionnaire.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier et reste, le cas échéant, à disposition pour tout complément d'information.

Avec mes salutations respectueuses,

  
Frédéric Bonnard  
Ancien collaborateur des VMCV

Septembre 2025

### **Lettre ouverte aux Conseils communaux actionnaires des VMCV**

Mesdames, Messieurs,

Cette lettre est transmise par un ancien collaborateur des VMCV, ayant eu connaissance des actions du groupe Agir, afin d'apporter quelques précisions importantes sur des événements récents et sur la réalité du terrain.

Contrairement à ce qui a été relayé dans la presse, il n'a jamais été question d'une "menace de grève" de la part des chauffeurs avant le Montreux Jazz Festival. La réalité est beaucoup plus simple : certains ont tiré la sonnette d'alarme sur une situation de surcharge, rappelant que la loi interdit à un chauffeur de prendre la route dans ces conditions. Il s'agissait donc d'une obligation légale, et non d'une posture revendicative. Pourtant, à l'époque, ce refus de rouler aurait été considéré par la hiérarchie comme un abandon de poste, ce qui en dit long sur la manière dont ces alertes pouvaient être reçues.

Cette clarification est essentielle, car l'étiquette de "fauteurs de troubles" qui a été collée aux membres du groupe Agir nuit à la compréhension de leur démarche. L'objectif n'a jamais été de bloquer l'entreprise ou de nuire à son image. Il s'agissait uniquement de protéger les passagers, les chauffeurs et la population. Ce qui mérite aujourd'hui d'être dénoncé, ce sont les incohérences et les lacunes persistantes de la gouvernance actuelle, qui fragilisent la sécurité et la confiance.

Depuis plusieurs années, de nombreux signaux d'alerte remontent du terrain. L'accident de La Tour-de-Peilz, heureusement limité à des dégâts matériels, aurait pu tourner à la catastrophe si des piétons avaient été touchés. Cet événement ne doit pas être attribué uniquement à l'état de santé du chauffeur impliqué, mais aussi au cadre de travail qui pèse lourdement sur le personnel.

Dans mon cas : une mesure disciplinaire rétroactive dont la procédure n'a pas respecté la Convention Collective de Travail. L'entretien intermédiaire prévu n'a jamais eu lieu et, lorsque j'ai dû relancer pour être entendu, le motif justifiant la sanction avait changé. Le procès-verbal établi à cette occasion contenait même un propos que je n'avais jamais tenu et que l'on a tenté de me faire signer quelques mois plus tard, sans me laisser l'opportunité de le relire. De tels procédés auraient pu me valoir des sanctions supplémentaires, voire un licenciement. J'avais d'ailleurs pris conseil auprès d'un syndicat, qui a estimé que la situation était tellement évidente qu'une personne sensée verrait d'elle-même que « quelque chose ne jouait pas ».

Ce climat m'a finalement conduit à un arrêt pour burn-out, après plus de trente ans de carrière sans interruption où je n'avais jamais connu une telle épreuve. J'ai ensuite pris la décision de démissionner de mon plein gré, car les VMCV n'ont jamais eu matière à me licencier. Mon avenir professionnel en interne était compromis, mais à l'extérieur je reste parfaitement éligible et reconnu pour mes compétences. J'ai alors fait le choix de

consacrer mon énergie à changer d'entreprise, plutôt que de me lancer dans un combat pénal pour obtenir réparation ou justice.

J'ai même tenté récemment une postulation spontanée, rédigée sur un ton certes piquant, mais toujours factuel. Le but n'était pas uniquement de proposer mes compétences, mais aussi de mettre en lumière les incohérences de l'entreprise : comment refuser un collaborateur expérimenté, déjà au fait des problèmes internes, dans un contexte de pénurie de chauffeurs ? Cet échec est en soi révélateur d'un management qui peine à faire coïncider ses discours et ses actes. La réponse que j'ai reçue de la directrice est d'ailleurs révélatrice : elle a accidentellement – ou volontairement – retiré les ressources humaines de la discussion, et a mis en copie à la place le directeur opération, celui-là même qui avait paraphé le procès-verbal problématique évoqué plus haut. Ce choix soulève des questions sérieuses sur la transparence et la cohérence de la procédure.

Pour mémoire, une copie anonymisée d'un courrier adressé à la directrice avant son entrée en fonction est jointe à cette lettre. Ce document n'est malheureusement pas daté, car il avait été envoyé par courrier postal à l'époque, mais il remonte à la fin décembre 2023. Il démontre que la problématique était connue dès son arrivée, sans qu'aucune mesure significative n'ait été prise par la suite. J'avais déjà porté ces préoccupations jusqu'au président du Conseil d'administration, sans obtenir de réponse de fond.

Au vu de la gravité des faits et du risque qu'ils font peser sur la sécurité publique, il apparaît aujourd'hui nécessaire qu'un audit indépendant et approfondi soit mandaté par les communes actionnaires. Cet audit devrait porter sur l'ensemble de la hiérarchie et du fonctionnement interne des VMCV, et inclure une vérification objective des compétences et des qualifications des personnes actuellement en place, afin d'établir si elles disposent réellement de la formation requise pour assumer leurs responsabilités. Il devrait également permettre d'encourager les chauffeurs à parler ouvertement, en leur garantissant qu'ils pourront témoigner librement sans risque de représailles de la part de la hiérarchie. L'objectif n'est pas de stigmatiser, mais de garantir que chacun est à sa juste place et que la sécurité comme la qualité du service public sont pleinement assurées.

Un tel processus aurait aussi pour effet de limiter le turnover chronique des chauffeurs et du personnel RH, en renforçant la confiance, la stabilité et l'attractivité de l'entreprise.

Le cas échéant, si cet audit devait confirmer les lacunes de gouvernance dénoncées depuis plusieurs années, les communes devraient se tenir prêtes à envisager des mesures de surveillance renforcée, pouvant aller jusqu'à une mise sous tutelle temporaire de l'entreprise, afin de garantir la sécurité des usagers et la transparence dans la gestion.

Avec tout le respect dû à votre engagement politique,  
Un ancien collaborateur des VMCV

Chère Madame Beglinger Fëdorova,

Je me présente, [REDACTED] conducteur de bus aux transports publics Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve (VMCV). Je suis arrivé en [REDACTED] 2018 dans l'entreprise, soit quelques [REDACTED] avant l'entrée en fonction de l'ancienne directrice. En février 2018, le journal 24 Heures relatait le manque de personnel de conduite et le refus par le conseil d'administration du budget ad hoc. C'est donc en connaissant la situation que je me suis engagé chez VMCV [REDACTED]

Je prends l'initiative de vous écrire avant votre entrée en fonction pour vous décrire la situation interne aux VMCV telle que je la perçois à l'heure actuelle. J'ajoute que si Monsieur Bonzon ne m'avait pas convaincu, [REDACTED] de rester, j'aurais certainement déjà démissionné.

**Les propos qui suivront n'engagent que moi**, ils sont une synthèse des cinq dernières années et sont le fruit de mes observations. L'ordre chronologique est respecté, je n'ai cependant pas les dates exactes.

L'ancienne directrice, venant de La Poste, n'avait qu'une connaissance limitée dans le secteur du transport public. Elle a naturellement fait confiance à ses subordonnés.

Il semblait évident que le Chef du Service Exploitation prenait clairement les décisions. Il sera nommé par la suite Directeur Opérations (poste créé à ce moment). Pour le remplacer à son ancien poste, je me souviens en outre de trois personnes. La première a été remerciée après trois mois et les deux autres ont disparus après une longue absence.

Moins de deux ans après mon arrivée, nous avons été informés du départ immédiat et sans explications du Directeur Opérations. Sa compagne, qui occupe également un poste clé, a continué à travailler dans l'entreprise. Etant donné le risque de violation du secret professionnel, je n'ai pas compris ce choix.

Le nombre élevé de nominations comme Chef du Service Exploitation de personnes n'ayant pas d'expérience, suivies de leur départ après quelques mois seulement, n'a pas amélioré la situation. Cette période de flottement a donné plus de pouvoir aux chefs de groupe, se substituant aux ressources humaines et décrétant notamment que toutes les demandes et communications aux autres secteurs ou à la direction devaient impérativement passer par leur service. J'ignore qui est à l'origine de cette décision.

J'ai pris un congé sabbatique de [REDACTED] mois et à mon retour [REDACTED] la situation avait encore été péjorée. La présence des chefs de groupe ne va pas au-delà de 20 heures en semaine et de 17 heures le week-end. Leur activité principale était devenue la surveillance du personnel roulant sous l'égide du Directeur Opérations et du Chef du Service Exploitation (Ad Intérim) actuellement en place. Ceux-ci ont d'ailleurs une fâcheuse tendance à distribuer facilement des sanctions. Lors de nominations internes et externes, il paraît évident que le favoritisme prime sur les compétences.

La directrice avait annoncé son départ pour décembre 2023, mais elle est partie précipitamment en juin. En septembre 2023, un collègue dénonçait nos conditions de travail dans le 24Heures. Depuis, nos chefs de groupe ont changé d'attitude et leurs supérieurs sont devenu discrets.

J'ajouterai quelques remarques :

- Le comportement de la hiérarchie actuellement en place n'est pas étranger à la crise que l'entreprise traverse actuellement. Il n'y a plus beaucoup de personnel dans l'administration qui ait une réelle expérience dans le domaine du transport et des particularités de la route. Les conducteurs sont considérés comme des exécutants et les retours d'expérience de leur part sont rarement pris en compte. Il y a eu des audits au niveau du roulement mais aucun, à ma connaissance, de l'administration qui ne s'est jamais remise en question. Le personnel du roulement n'a plus confiance en cette administration. Nombre de mes collègues sortent de leur silence n'ayant plus peur d'éventuelles sanctions.
- Le nombre de départ des conducteurs est élevé. Sur les douze que nous étions dans ma volée, il ne reste que moi : un a été licencié et les dix autres ont démissionné dans les trois ans après leur arrivée. Après cinq ans chez VMCV, je dois faire partie de la dizaine de chauffeurs ayant le plus d'ancienneté.
- Après chaque départ soudain d'un membre de l'administration, les échos d'un passé professionnel négatif dans l'entreprise précédant son arrivée aux VMCV font surface.
- Les problèmes d'exploitation comme les temps de parcours, la construction des tours de service prenant en compte le facteur humain, la réalité du terrain, n'ont jamais été révisés en profondeur. Les modifications apportées pour 2024 basées uniquement sur les données du système embarqué ont accentué ce problème.
- L'augmentation considérable du personnel au sein de l'administration qui nécessita une réaffectation et le déplacement au fond de la remise de l'ancien local de pause des chauffeurs a contribué à creuser le fossé (volontairement ou pas) entre l'administration et le personnel de roulement.

J'ai moi-même été gratifié d'une mesure disciplinaire (toujours en cours) entachée d'irrégularités et maintenue après mon recours dénonçant les nombreux vices de forme sur les procédures et les véhicules. Le chef de groupe qui m'a soutenu a été rétrogradé conducteur et mes courriels depuis sont restés sans réponse. Cela, malgré mon avertissement d'une dénonciation de ces irrégularités aux autorités judiciaires et à l'office fédéral des routes.

Le but de ma démarche est de vous informer de la situation dans l'entreprise telle que je la vis. Je ne peux que vous suggérer d'avoir un contact direct avec les conducteurs, afin de ne pas répéter les erreurs de l'ancienne directrice qui a fait une confiance aveugle à ses subordonnés. Votre tâche est immense pour rendre son attractivité aux VMCV. J'ai pleine confiance en vos capacités de management au vu des informations transmises dans la communication nous annonçant votre nomination !

En espérant avoir retenu votre attention, je reste à votre disposition si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le ressenti d'un membre de la base du personnel de cette entreprise.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice, mes sincères salutations

